

NOTICE D'ACCESSIBILITE

Aux personnes handicapées à mobilité réduite
Pour les Etablissements Recevant du Public
Et les Installations Ouvertes au Public (E.R.P. et I.O.P.)

MAITRE D'OUVRAGE :

IMMALDI & CIA SAS
Représentée par : Mr FRAU
33 rue des Vanesses 93420 Villepinte

MAITRE D'OEUVRE :

OBLIK Architectes
P. Miannay Architecte.
9 rue du Commerce – 59790 RONCHIN - LILLE
T 03.20.10.05.61

OBJET DU PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE LA NOTICE

Le projet consiste en la réalisation d'un Magasin Aldi MARCHE dans la commune de [La Gorgue](#)

1/ DIMENSIONS DES LOCAUX, EQUIPEMENTS TECHNIQUES ET DISPOSITIFS DE COMMANDE, CHEMINEMENTS INTERIEURS

Circulations intérieures horizontales

Largeur minimale des portes 0,90 m
Largeur intérieure minimale : 1,40m
Espace de manœuvre : Zone de retournement (diamètre 1,50 m) aux intersections et devant les portes (hors battement)
Revêtement de sol non meuble, non glissant, non réfléchissant, sans obstacle à la roue (carrelage)
Trous et fente de largeur ou diamètre ≤ 2 cm
Hauteur libre supérieure à 2,20
Qualité d'éclairage : minimum 100 lux
Tapis de sol : durs et ne dépassant pas 2 cm d'épaisseur
Réverbérations sonores : 25% de la surface sols des couloirs (absorption par murs et plafonds)

Portes

Par rapport à un angle rentrant ou un obstacle : position des poignées à 40 cm minimum
Commandes des portes comprises entre 90 cm et 130 cm
L'effort nécessaire pour ouvrir une porte sera être inférieur à 50 N (5kg)
Largeur de la porte coulissante Aldi : 1,80 m

Dispositifs de commande :

entre 0,40 m et 1,30 m de hauteur

- Boutons, interrupteurs, prises, robinets, poignées de portes et de fenêtres, etc.
- Boîtes aux lettres, caisses automatiques, tous distributeurs

Signalisation :

Les symboles internationaux d'accessibilité doivent être utilisés pour signaler les aménagements spécifiques aux personnes handicapées lorsque ces aménagements ne sont pas facilement repérables

Sanitaires :

- ☐ 2 sanitaires personnel
- ☐ Espace latéral libre de 0,80 m x 1,30 m à côté de la cuvette, (hors tout obstacle et débâtements des portes)
- ☐ Aire de rotation de 1,50 m de diamètre, hors débâtements de portes,
- ☐ Hauteur cuvette entre 0,46 m et 0,50 m, lunette abattante éventuelle comprise
- ☐ Hauteur barre d'appui horizontale entre 0,70 m et 0,80 m
- ☐ Barre d'appui latérale située à 0,40 m comptée à partir de l'axe de la cuvette
- ☐ Lavabo accessible : bord inférieur 0,70 m
- ☐ Hauteur miroir : bas des miroirs 1,05 m
- ☐ Autres dispositifs : porte-savons, séchoirs, chasse d'eau, distributeurs de savon et de papier, sèche-mains < 1,30 m,

Equipement du magasin :

Une caisse de paiement des articles est accessible (1 caisse PMR). Elle est pourvue d'un comptoir d'accès surbaissé à une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m et d'un vide en partie inférieure d'au moins 0,30m de profondeur et 0,60m de largeur.

Pas de téléphone accessible public

Le point d'accueil du magasin disposera d'une boucle à induction magnétique (BIM).

2/ NATURE ET COULEUR DES MATERIAUX ET REVETEMENTS DES SOLS, MURS ET PLAFONDS.

La nature et la couleur des revêtements de sols, murs et plafonds seront conformes à la réglementation notamment :

- les sols seront non glissants
- les murs et plafonds ne seront pas « aveuglants »
- Les surfaces vitrées seront signalées par 2 bandes à 0,75 et 1,50m du sol,

3/ TRAITEMENT ACCOUSTIQUE DES ESPACES

Le traitement acoustique sera conforme à la réglementation.

4/ DISPOSITIF D'ECLAIRAGE DES PARTIES COMMUNES et CHEMINEMENTS EXTERIEURS

Les éclairages seront conformes à la réglementation.

- ⤴ 20 lux en tout point du cheminement extérieur accessible ;
- ⤴ 100 lux en tout point des circulations intérieures horizontales ;
- ⤴ 100 lux à l'intérieur des locaux collectifs ;
- ⤴ 50 lux en tout point des circulations piétonnes des parcs de stationnement ;
- ⤴ 20 lux en tout autre point des parcs de stationnement,

5/ CHEMINEMENTS EXTERIEURS ET PARCS DE STATIONNEMENT.

Cheminements extérieurs

Circulation et sol : Enrobé sur parking avec repère de guidage au sol, bande d'appel à la vigilance traversée de parking (largeur 1,40 m minimum)

Accessible depuis l'accès au terrain jusqu'à l'entrée

Ressaut toléré 2 cm, pas de ressaut successif (pas d'âne)

Pente maxi 2%

Non stagnation d'eau

Dévers maximum 1%

Espace de manœuvre :

- Zone de retournement (diamètre 1,50 m) aux intersections et devant les portes (hors battement)
- Espace d'usage respecté devant les équipements (0,80 x 1,30 m)

Revêtement de sol non meuble, non glissant, non réfléchissant, sans obstacle à la roue

Trous et fente de largeur ou diamètre ≤ 2 cm

Elément en saillie de plus de 15 cm contrasté visuellement

Dispositif de protection pour éviter les chutes si cheminement à une hauteur $\geq 0,40$ m : sans objet

Escaliers de plus de 3 marches : sans objet

Qualité d'éclairage minimum 20 lux mini en permanence par éclairage sur mats et bâtiment.

Stationnement

2 places réservées PMR sur un total de 80 seront placées devant l'entrée du magasin.

Situées à proximité de l'entrée principale

Marquage au sol et signalisation en cas de croisement avec véhicules : Sans objet

Respect de la signalisation verticale et marquage au sol

Dimensions : 5,00m x 3,30m

Dévers : 1% maximum

Pente : 2% maximum

Eclairage : 20 lux mini en permanence par éclairage sur mats et bâtiment

Les trous et fentes situés dans le sol du cheminement ont une largeur ou un diamètre inférieur ou égal à 2 cm.

Le revêtement de sol des places de parking est réalisé à partir de « Dalle TTE Multidrain plus », conforme PMR, dont une photo est mise ci-dessous. Le matériau proposé est non meuble, non glissant et l'espace entre les pavages est de 1,5 cm. Les pavés sont de type GOLF PLUS DRAIN Cassero 8 cm conforme PMR ou équivalent.



Accès aux bâtiments

Seuil maxi des portes : 2cm

Largeur mini des portes 1x 1,80m et sas avec portes 2x 1,40 m minimum

Portes vitrées avec vitrophanies sur parties vitrées

Portes de secours : 1,80 m de large minimum

Système d'information : Panneau d'information extérieur (auvent d'entrées/sorties)
Tapis : au niveau du sas d'entrée, durs et ne dépassant pas 2 cm d'épaisseur
Qualité d'éclairage : minimum 100 lux sans temporisation ou détecteur de présence

Signatures :

Fait à LILLE le 30/01/2026

Le Maître d'ouvrage

Cachet et signature

Le Maître d'œuvre

Cachet et signature

IMMALDI & CIE SAS
PARC D'ACTIVITE DE LA GOËLE
527 RUE CLÉMENT ADER
CS 20573
77234 DAMMARTIN EN GOËLE CEDEX
SARL au capital de 100 000 000 € - RCS Meaux B 378 568 038
SIRET : 378 568 038 00043 - APE 703 A

Alain Pirelli
OBLIK
ARCHITECTES
OBLIK ARCHITECTES ASSOCIÉS
13 RUE BERTHELOT - LILLE
06 07 36 81 42 - 03 20 00 00 00 ARCHITECTES FR